



ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
A LA TRENTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES
24-28 NOVEMBRE 2025

Élimination du programme d'armes chimiques syriennes

Monsieur le Président

Alors que le dossier des armes chimiques syriennes héritées de l'ancien régime entre dans une nouvelle phase déterminante pour l'avenir de cette question, la délégation du Royaume du Maroc réitère son appréciation des efforts louables déployés par le Secrétariat Technique, sous l'égide du Directeur Général, ainsi que de la volonté politique et l'engagement fermes et confirmés des autorités de la République Arabe Syrienne, pour coopérer pleinement et en toute transparence avec l'OIAC en vue de clore ce dossier hérité, et ce malgré la multiplicité des défis auxquels fait face le pays.

Les informations présentées par le Directeur Général dans son rapport, portant notamment sur l'état des lieux de la coopération avec la République Arabe Syrienne et les derniers développements liés au déploiement des experts de l'OIAC en Syrie, dressent avec exactitude l'étendue de la tâche incomptante de facto à l'Organisation mais également aux Etats Parties, pour la gestion de ce dossier et le lancement du processus visant la destruction des restes des armes chimiques sur le territoire syrien.

A ce titre, le Royaume du Maroc appelle à la mutualisation des efforts pour soutenir la dynamique actuelle et apporter au Gouvernement syrien le soutien financier et l'assistance technique, technologique et logistique nécessaires pour accompagner ce processus nécessaire pour la paix et la stabilité dans la région.

Monsieur le Président

Je souhaite rappeler que la délégation du Royaume du Maroc a soutenu le projet de décision initié par l'État du Qatar, qui déploie des efforts estimables et joue un rôle actif dans le cadre de ce dossier. Cette décision devrait encadrer et régir le processus de destruction des armes chimiques rapidement, en toute sécurité et dans les conditions techniques exigées. Il va sans dire qu'il est primordial d'éviter tout risque de prolifération et que des armes chimiques ou leurs vecteurs ne finissent aux mains d'acteurs non étatiques ou de groupes terroristes.

Ce projet de décision, coparrainé également par le Maroc aux côtés de dizaines d'États Parties, constitue un nouveau jalon qu'il conviendrait de valoriser à juste titre pour faire avancer le dossier chimique syrien sur la bonne voie dans le total respect de la souveraineté nationale de la Syrie, l'intégrité de son territoire et la protection de son peuple et de son écosystème.

Ma délégation estime finalement que la dynamique positive actuelle, marqué notamment par la désignation du nouveau Représentant Permanent de la Syrie auprès de l'OIAC, devrait conduire ce pays à retrouver sa place à part entière en tant qu'État Partie responsable, fiable et crédible au sein de notre Organisation, respectant ses obligations en vertu de la Convention.

Merci pour votre attention.